



# COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPS CCNT FR 26 novembre 2025

## COMMISSION PARITAIRE SECTORIELLE

### FAMILLES RURALES

#### Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu CPS du 22 octobre 2025
2. Négociation salariale de Branche
3. Régime de frais de santé et prévoyance
4. Formation professionnelle
5. Questions diverses

# PROPOSITIONS SALARIALES : POUR FO C'EST NON !

FO tient à préciser que le fait d'envoyer des documents concernant les frais de santé et de prévoyance la veille de la CPS, il est difficile de préparer les sujets.

FO portera la Présidence de la Commission paritaire sectorielle en 2026.

#### 1. Validation du compte-rendu de la CPS du 22 octobre 2025 :

Le compte-rendu CPS du 22 octobre 2025 est validé.

#### 2. Négociation salariale 2026 :

Le représentant des employeurs revient sur le fait que l'ouverture des discussions a eu lieu en juin 2025. Il nous présente la proposition d'accord en séance et rappelle la proposition faite lors de la CPS du mois d'octobre, à savoir 1,5 % d'augmentation. Il nous précise qu'en tenant compte de la GPEC, l'augmentation de la masse salariale sera, au total, de 2,5 % pour 2026.

La délégation FO rappelle qu'elle a fait une proposition de nouvelles classifications dans le contexte actuel de fusion et qu'à la vue de cette dernière, la proposition faite est insuffisante si nous voulons nous rapprocher des salaires appliqués dans la CCN ECLAT. Les autres organisations salariales partagent notre position.

**Pour rappel, FO demande que la valeur du point passe au minimum à 6 euros et au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

**Nous demandons de même l'application des 183 euros du secteur sanitaire et médico-social pour tous les salariés.**

**Pour nous, une augmentation de 1,5 % ne sera pas suffisante. FO ne sera donc pas signataire de l'accord portant sur la valeur du point. FO rappelle qu'il est important d'entamer les négociations sur une évolution des grilles de classifications.**

#### 3. Prévoyance et santé :

Intervention de Harmonie Mutuelle et Aésio (groupe VYV) :

Frédéric MARANDON nous présente la situation en fin d'année du régime frais de Santé. Il nous indique une baisse de 8,9% des adhérents ce qui représente 11% de l'effectif total.

En 2025, les taux d'appel et de frais de gestion avaient augmenté, sur proposition de VYV, ces augmentations significatives avaient eu un impact financier important sur les adhérents et ont, de fait, entraîné un départ de presque la moitié des établissements adhérents. Cette évolution du taux d'appel, totalement surestimée par rapport aux besoins, hormis augmenter les réserves (600 000 € à ce jour) de l'assureur n'a eu aucun impact positif pour les salariés et établissements bénéficiaires.

Nous avons, unanimement demandé à VYV, de faire de nouvelles propositions de taux d'appel et de faire un effort sur le montant des frais de gestion.

Pour rappel :

Le taux d'appel était de 85 % en 2025.

Les frais de gestion sont passés de 8 à 12 % en 2025.

L'Intervention d'ACTENS ne fait que confirmer les constats faits par les membres de la CPS quant aux mauvais conseils de VYV lors de la discussion concernant l'évolution des taux d'appels. L'augmentation appliquée en 2025 n'a fait qu'augmenter les réserves, ceci à une année de la fusion entre les CCN Familles Rurales et ECLAT.

**Pour FO il n'est pas envisageable que les augmentations des cotisations servent uniquement à constituer des réserves. Suite à la présentation du nouvel accord de frais de santé qui inclut une proposition de diminution du taux d'appel pour la mutuelle, le compte n'y est pas. Effectivement les augmentations de valeur du point sur ces deux dernières années nous semblent bien insuffisantes pour justifier les augmentations précédentes du taux d'appel appliqué par la mutuelle. C'est pourquoi FO ne sera pas signataire de cet accord.**

#### 4. Formation professionnelle :

**FO n'a pas participé aux discussions sur les éléments de la formation professionnelle concernant l'état des engagements 2025 et sur la mise en œuvre de l'accord formation professionnelle Eclat/Familles Rurales Pêche de Loisirs et de protection en milieu aquatique au 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

#### 5. Calendrier CPS 2026 :

- ⇒ 4 février 2026, 9h30-16h00.
- ⇒ 2 avril 2026, 9h30-16h00.
- ⇒ 24 juin 2026, 9h30-16h00.
- ⇒ 7 octobre 2026, 9h30-16h00.
- ⇒ 25 novembre 2026, 9h30-16h00.

**Prochaine CPS le mercredi 17 décembre 2025**

**Pour la délégation FO : Catherine JAEGLE**